CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

[illegible] PAYABLES SIX MOIS D'AVANCE. [illegible] ne sera reçu à moins qu'un abonnement [illegible] la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement exigible l'année d'avance.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins que [illegible] ne soient payées, et à aucune époque on [illegible] suspendre son abonnement [illegible] avant le commencement [illegible] l'Abeille soient [illegible] jours avant l'expiration de [illegible] courante.

3o. Les Avis se publieront [illegible] EN FRANÇAIS, [illegible] n'en admet pas de [illegible] une seule langue. Le prix est [illegible] CINQ PIASTRES, pour [illegible] chaque insertion de chaque [illegible], encore [illegible] pour un mois, sans changement.

4o. Avis qui [illegible] publiés par intervalle seront [illegible] pas aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire [illegible] par ce qui indique et par chaque publication.

5o. Les avis dont le nombre d'insertions [illegible] n'aura pas été [illegible] seront publiés jusqu'à ce [illegible] les avis, aux frais de ceux qui les auront [illegible].

6o. On prendra des [illegible] pour l'année pour la publication des avis [illegible], à des prix raisonnables.

7o. Les lettres adressées à l'Abeille doivent être affranchies, dans [illegible] contraire, elles ne seront pas [illegible].

8o. Le bureau de l'Abeille [illegible] régulièrement [illegible] tous les jours [illegible] Dimanches exceptés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Les communications de Famille [illegible] ne seront insérées qu'après [illegible] et le tout [illegible] d'avance.

Pour le Bayou et la Rivière.

[illegible] PRINCE, [illegible] sera prêt à recevoir [illegible] pour [illegible] et [illegible] à 6 heures [illegible] pour [illegible] Le départ [illegible] Les jours désignés sont comme suit:

De la Nelle Orléans, Du Bayou Sara.

Lundi,	Lundi,
Mercredi,	Mercredi,
Samedi.	Vendredi.

Ce bateau est particulièrement destiné pour la commodité des passagers, et sera entretenu de manière à offrir toutes les facilités pour [illegible] les passagers [illegible].

11 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

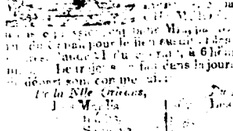

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine William Warren.

Bateau à vapeur ALERT, capt. Cris Walker.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Peyton.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cusac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes d'expérience, sobres, et bons [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] R. GRONING & Co.

5 avril

Pour le Bayou Sara.

[illegible] LE BATEAU [illegible] sera prêt à recevoir [illegible] pour [illegible] et [illegible] à 6 heures [illegible] pour [illegible] Le départ [illegible] Les jours désignés sont comme suit:

De la Nelle Orléans, Du Bayou Sara.

Lundi,	Lundi,
Mercredi,	Mercredi,
Samedi.	Vendredi.

Ce bateau est particulièrement destiné pour la commodité des passagers, et sera entretenu de manière à offrir toutes les facilités pour [illegible] les passagers [illegible].

11 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine William Warren.

Bateau à vapeur ALERT, capt. Cris Walker.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Peyton.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cusac.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes d'expérience, sobres, et bons [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible] R. GRONING & Co.

5 avril

POUR NEW YORK—Le beau brick-goélette [illegible] Eliza Davidson, [illegible] et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], pour [illegible] encore reçu [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] ou à HARRISON & BROWN, 47 Bienville.

POUR APALACHICOLA—La goélette [illegible] David Rogers, capitaine Gybrson, [illegible] pour [illegible] Pour [illegible] s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, [illegible] Nouvelle-Levée.

Pour les ports de l'Europe.

POUR [illegible] Le steamer [illegible] PRINCE REGENT, [illegible] sera prêt à recevoir [illegible] pour le départ immédiat. Pour [illegible] s'adresser à bord ou à [illegible] R. GRONING & Co.

POUR LE HAVRE—Le [illegible] ANGLAISE, [illegible] sera prêt à recevoir [illegible] pour le départ immédiat. Pour [illegible] s'adresser à bord ou à WILLIAM VANCE.

POUR LE HAVRE—Le [illegible] ANGLAISE, [illegible] sera prêt à recevoir [illegible] pour le départ immédiat. Pour [illegible] s'adresser à bord ou à WILLIAM VANCE.

POUR LE HAVRE—Le [illegible] ANGLAISE, [illegible] sera prêt à recevoir [illegible] pour le départ immédiat. Pour [illegible] s'adresser à bord ou à WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais [illegible] ALCESTA, capitaine [illegible], pour